

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Vehicle Cleaner

EU2156

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 26-nov.-2014 Date de révision : Numéro de révision: 0.3

05-oct.-2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Vehicle Cleaner Contient Hydroxyde de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Détergent

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant Fournisseur

DeLaval N.V. France: DeLaval snc Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5

9031 Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504

Belgium 78997 Elancourt

France

Tel. +32 9 280 91 21 Tel: (1) 3081 8002

Email MSDS.EU@delaval.com

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Fra

France:

(33) 1 4005 4848

Belgique

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: +352 8002 5500

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B. (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Hydroxyde de sodium

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	2 - 5	Skin Corr. 1A (H314) Met. corr. 1 (H290)	01-2119457892-27
Alcool éthoxylé	500-337-8	157627-86-6	< 3%	Eye Dam 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aq ac. 1 (H400)	Aucune donnée disponible
sodium p-cumenesulphonate	239-854-6	15763-76-5	2 - 5	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119489411-37
Cocamidopropylbetaine	931-286-8	-	< 3%	Eye Dam. 1 (H318)	01-2119488533-30
1-Butoxypropane-2-ol	225-878-4	5131-66-8	2 - 5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Éther sulfate de sodium lauryl	500-234-8	68891-38-3	< 3%	Eye dam. 1 (H318) Skin irr. 2 (H315)	01-2119488639-16

				Aquatic Chronic 3 (H412)	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-di ol	200-143-0	52-51-7	<1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic (H411)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

contact oculaire Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à

l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

contaminés et les chaussures.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

InhalationAmener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés

respiratoires, administrer de l'oxygène.

Protection pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et

les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun

effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau,

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement

de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou

d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire

autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un

équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection

individuelle. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8 SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un

appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au

soleil.

Classe de stockage (Allemagne) 8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France		Espagne	Allemagne	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m ³		STEL: 2 mg/m ³		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas		Finlande	Danemark	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³	Pologne STEL: 1 mg/m³ TWA: 0.5 mg/m³ Estonie		HTP: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Autriche	Suisse			Norvège	Irlande	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³			Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Suède	Bulgary			Hongrie	Croatia	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m³ STV: 5mg/m³				ÁK-érték: 2 mg/m³ CK-érték: 2 mg/m³	KGVI: 2 mg/m ³	
Nom chimique		Lithuania RD: 2 mg/m³ (U)			Latvia		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	NF						

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

DeLaval Vehicle Cleaner EU2156 Date de révision: 05-oct.-2017

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les

zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.

Protection de la peau Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

Bottes. (EN 14605).

Caoutchouc nitrile, PVC, (EN 374) **Protection des mains**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations **Protection respiratoire** supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante,

porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique Aspect Jaune clair Odeur Aucun(e)

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs

12.0 +/- 0.5 (1%) - 13.5 +/- 0.5 (100%) pН

Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Point/intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible point d'éclair Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Hydrosolubilité complètement soluble Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Coefficient de partage : n-octanol/eau Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Température de décomposition Viscosité Aucune donnée disponible

Propriétés explosives Sans objet Propriétés comburantes Sans objet

9.2. Autres informations

Densité 1092 +/- 25 kg/m3

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une

polymérisation dangereuse ne se produit pas. aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

DeLaval Vehicle Cleaner EU2156 Date de révision : 05-oct.-2017

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec

les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Provoque des brûlures.

contact oculaire Corrosif.

Contact avec la peau Corrosif.

Ingestion Provoque des brûlures.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hydroxyde de sodium	2000 mg/Kg	1350 mg/kg	
1-Butoxypropane-2-ol	= 1900 mg/kg (Rat) = 5660	= 3100 mg/kg (Rabbit)	
	μL/kg (Rat)		
Éther sulfate de sodium lauryl	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	180 - 400 mg/kg (Rat)	= 1600 mg/kg (Rat)	> 5 g/m ³ (Rat) 6 h = 800
			mg/m³ (Rat)4 h

irritation Aucune information disponible.

Corrosité Corrosif.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets mutagènes Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Danger par aspiration

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiquesNe permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol. Eviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétau x aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hydroxyde de sodium		LC50 (96 h) 72 mg/L		
Alcool éthoxylé		LC50 < 1 mg/l		EC50 < 0.11 mg/l
Éther sulfate de sodium lauryl	EC50= 10-100	LC50= 1-10mg/l		EC50= 1-10 mg/l (48h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

utilisés

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU 1824

14.2 Nom d'expédition Solution d'hydroxyde de sodium

14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Danger pour l'environnementAucun(e)14.6 Dispositions spécialesEMS 8-15N°MFAG 760

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU 1824

14.2 Nom d'expédition Solution d'hydroxyde de sodium

14.3 Classe de danger814.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementAucun(e)14.6 Dispositions spécialesKemler No 80

transportation code 2 Tunnelcode E Limited Quantities: 1L excepted quantities E2

Code de classification

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Aucu

convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU 1824

14.2 Nom d'expédition Solution d'hydroxyde de sodium

14.3 Classe de danger814.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementAucun(e)14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Aucu

convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK Classification Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

26-nov.-2014 Date de préparation

Date de révision : 05-oct.-2017

0.3 Numéro de révision:

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2 (ATP 8 - CLP)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité